



SERVICE APRES –VENTE S.G.TECH

Afin d'améliorer la qualité de notre **SERVICE APRES –VENTE S.G.TECH** nous vous remercions de bien vouloir respecter les conditions suivants :

- ✓ Avant tout retour de matériel. Vérifié si la panne est réelle.
- ✓ Envoyés le matériel accompagné d'un bon de retour comportant votre adresse, votre numéro de compte client, la référence du ou des produits ainsi que la description du défaut constaté.
- ✓ Le matériel retourné doit être soigneusement emballé.
- ✓ Le matériel dégradé pendant le transport sera considéré comme hors garantie. D'autre part, si le colis présenté par le transporteur est en mauvais état, il sera refusé.

MATERIEL SOUS GARANTIE :

Nos matériels sont garantis 1an à partir de la date d'achat de l'utilisateur .

En cas de contestation, le numéro de série ou la date de code portés sur l'appareil serviront de référence

AVOIR SUR MATERIEL NEUF :

Le matériel en parfait état de fonctionnement , ne pourra faire l'objet d'un avoir ,que s'il nous est retourné neuf, complet dans son emballage d'origine en parfait état sous 15 jours après réception .une copie de la facture d'achat et un bon de retour (mentionnant le détail du matériel retourné et la raison) devront être joint.



MATERILE HORS GARANTIE :

Est considéré hors garantie tous appareils :

- ❖ Ayant dépassé sa période de garantie.
- ❖ Dont l'électronique a été démontée. Dérégulée, transformée ou alimentée par d'autres moyens.
- ❖ Détérioré par un emploi anormal.
- ❖ Modifier électroniquement ou mécaniquement pour n'importe quelles raisons.
- ❖ Les produits de natures périssables et consommables (piles, batteries, câbles,.....).
- ❖ Ayant subis une chute ou des dommages causés par une chute.
- ❖ Endommagé suite aux catastrophes naturelles.
- ❖ Ayant été sous ou sur-alimenté.

Devis :

Hors garantie, l'expédition de matériel réparé ou non est à la charge du client.